



NEWSLETTER DU PDC LEYTRON

n°2 / février 2016

Oser !

Aimer sa commune, c'est oser.

Oser poser des questions, oser proposer des solutions, oser donner son opinion.

Au PDCL, nous osons.

Nous n'avons pas peur de penser différemment, de défendre nos idées, nos convictions et nos valeurs personnelles.

Cher(e)s Membres et/ou Ami(e)s du PDC de Leytron, en cette année électorale, plus que jamais, nous devons oser, pour le bien de notre commune.

Nous comptons sur vous pour nous aider.

Faites-nous part de vos suggestions, de vos remarques. Mobilisez-vous, soyez présents lors des soirées que nous organiserons, soutenez nos élus. C'est à ce prix que nous contribuerons à faire avancer la Commune de Leytron, pour le bien de tous, dans un esprit constructif.

Le Comité du PDC Leytron

Retour sur les élections 2015 au Conseil National et au Conseil aux Etats : le PDC est le premier parti de la commune.

Au Conseil National

Les élections fédérales ont eu lieu le 18 octobre passé. Dans notre commune, la participation de 65.2% a quelque peu baissé en comparaison de 2011 (68.3%). Elle est néanmoins supérieure à celle du canton (59.8%) et à celle du district de Martigny (56.6%). L'électorat de Leytron s'est donc bien mobilisé.

Exprimé en nombre équivalent de listes, tous les partis progressent à Leytron, à l'exception du PLR qui baisse de 6.0%. Notre parti PDC croît de 3.6% et redevient le parti N° 1 de notre commune avec 34.2% des suffrages contre 31.5% au PLR, 19.9% à l'UDC et 13.9% à la gauche.

Notre candidat local Médéric Rittmann a fait un beau score et enregistre 291 suffrages sur la communes et 1029 suffrages au niveau cantonal.

Nous le félicitons !

Au Conseil aux Etats

Le PDC du Valais conserve ses deux sièges, au terme d'une campagne très animée. L'enjeu était majeur.

Sur notre commune, la participation enregistrée de 54.1% est la 6^{ème} plus haute participation du Valais romand. La mobilisation est donc restée forte. Le PDCL enregistre une progression entre le 1^{er} et le 2^{ème} tour. Tenant compte des circonstances et des reports de voix en faveur du candidat PLR, nous pouvons être très satisfaits de ces résultats.

Le comité du PDCL vous remercie sincèrement pour votre engagement et votre mobilisation des 18 octobre et 1^{er} novembre 2015.

Si les Elections Fédérales sont différentes des Communales, nous constatons que le PDCL est en progression et cela nous réjouit.

Ensemble, en route vers les Communales 2016!



Info Communale n°76

Suite à l'Info 76, le PDCL a écrit une lettre au Conseil Municipal afin de faire part de son profond désaccord sur la forme de cette communication (cf. Newsletter N°1). Nous avons également demandé à la Municipalité de donner des compléments d'information sur la pollution mentionnée dans

l'Info 76. A ce jour, malgré un rappel de notre part et une Info communale n°77 muette à ce sujet, nous n'avons toujours pas reçu de précisions concernant ces faits.

Nous regrettons le manque de transparence de la Commune.

Politique touristique :

Adaptation du règlement des taxes de séjour (TS) et des taxes d'hébergement (TH) soumis à l'assemblée primaire du 18 novembre 2015

Par courrier daté du 7 octobre 2015, le comité du PDCL a fait part à la Municipalité de ses réflexions, suggestions et demandes concrètes concernant le règlement sur les taxes de séjour (TS) et taxes d'hébergement (TH) mis en consultation au mois de septembre 2015.

Tout en saluant le fait que ce règlement allait dégager des montants supplémentaires nécessaires pour renforcer l'offre touristique, nous constatons avec satisfaction que cette modification allait éviter le coulage dans l'encaissement des taxes et éliminer les charges administratives et de contrôle. Dans notre courrier, nous avons fait part des cinq points suivants, importants, pour lesquels nous demandons une prise de position claire :

- Présentation de la vision stratégique et des lignes directrices de la politique touristique locale à la population avant l'Assemblée Primaire, via une séance d'information ou une Info communale. A noter que ces informations doivent obligatoirement être présentées au Conseil d'Etat pour la validation du règlement.
- Coordination des taxes et des actions avec la commune de Chamoson.

- Présentation de l'organisation et du budget de fonctionnement.
- Proposition d'un forfait aux propriétaires domiciliés sur la Commune de Leytron pour les nuitées complémentaires.
- Proposition d'affectation de CHF 0.50 par nuitée pour le développement de nouvelles infrastructures.

Nous n'avons, à ce jour, reçu ni réponse, ni accusé de réception de la Municipalité.

Le 14 octobre 2015, le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement mis en consultation au mois de septembre 2015, en éliminant le forfait pour la taxe de séjour concernant les nuitées complémentaires et en augmentant la base du forfait de la taxe d'hébergement en passant de 20 à 50 jours. La Municipalité a mis en ligne la proposition révisée seulement quelques jours avant l'Assemblée Primaire.

Cette modification du projet mis en consultation pose quelques questions :



- L'élimination du forfait des nuits complémentaires ne nécessitera-t-elle pas la mise en place d'un contrôle administratif fastidieux que la version du mois de septembre avait éliminé ?
- L'augmentation du forfait de la taxe d'hébergement ne va-t-elle pas réduire, voire éliminer, l'effet incitatif de la proposition mise en consultation en septembre ?

Ces modifications étaient-elles judicieuses ? Seul l'avenir nous le dira.

En Assemblée Primaire, nous avons expliqué calmement et simplement pourquoi, sans nous opposer à cette modification du règlement, nous avons décidé de nous abstenir lors du vote.

Nous ne pouvions en effet pas demander aux citoyens de Leytron d'accepter une augmentation de taxes sans connaître l'affectation des montants générés. De plus, nous ne connaissions ni la vision, ni la stratégie de la destination, sans compter que l'organisation touristique était également inconnue.

Les réactions disproportionnées provoquées par notre intervention durant, et après, l'Assemblée Primaire ont dépassé tout ce que nous pouvions imaginer. Inutile de polémiquer là-dessus.

De nombreuses choses ont été dites ce soir-là. Nous souhaitons apporter certaines précisions qui s'imposent :

- La Commune de Leytron travaille à construire sa propre boîte à outils mise à disposition des collectivités par la nouvelle loi sur le tourisme depuis plus de deux ans. Pour mémoire, la Taxe de Promotion Touristique (TPT) et la Taxe sur les Résidences Secondaires (TR2) ont été présentées en octobre 2013 en Assemblée Primaire. La première a été abandonnée. Le règlement concernant la TR2 a quant à lui été retiré fin 2014, face à l'avalanche de réactions

qu'il a provoquées. Une nouvelle mouture devrait néanmoins être soumise à la population lors d'une prochaine Assemblée Primaire.

Selon les informations reçues durant la consultation, le nouveau règlement en gestation proposerait notamment un plafonnement de toutes les taxes à CHF 1'500.- par année et par résidence secondaire.

- L'adaptation du Règlement des Taxes de Séjour (TS) et d'Hébergement (TH) a été mise en consultation pour la première fois au mois de juillet 2015 avec plusieurs variantes. La Municipalité a choisi une de ces variantes pour la nouvelle mise en consultation de septembre 2015. Cette dernière a été corrigée et validée le 14 octobre 2015 par le Conseil Municipal. L'Assemblée Primaire du 18 novembre a finalement accepté démocratiquement la modification, mise en ligne quelques jours plus tôt, à une solide majorité.
- Le Règlement sur les Taxes de Séjour (TS) et Taxes d'Hébergement (TH) mis en consultation au mois de septembre 2015 était bon. Par contre, il manquait de transparence au niveau de la vision et de l'organisation future, de la stratégie et de la nécessaire coordination avec Chamoson.
- Contrairement à ce qui a été dit, le courrier du Comité du PDCL, mentionné ci-dessus, n'est pas arrivé trop tard pour être pris en considération.
- Nous faisons de la politique pour susciter le débat et, ainsi, travailler au bien commun. Nous estimons que l'Assemblée Primaire, organe démocratique suprême de la Commune, est une bonne plateforme pour faire de la politique. Se faire reprocher d'en faire à cette occasion prête à sourire. Quand on ne peut répondre sur le fond, on conteste la forme.



La problématique des règlements sur les taxes est très complexe.

Nous aurions souhaité que les citoyens de Leytron aient la possibilité de décider en toute connaissance de cause et en maîtrisant bien tous les enjeux.

Nous aurions également aimé que ces adaptations se fassent dans un esprit plus participatif, plus constructif et respectueux de nos hôtes et ambassadeurs qui contribuent depuis longtemps, et seront encore appelés à contribuer, au développement de notre belle destination.

Attentifs et motivés, nous allons continuer à travailler pour faire avancer la politique touristique locale.

«C'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon.»

Restons confiants en nos autorités afin que ces nouveaux moyens financiers puissent être utilisés de manière conséquente, adéquate et transparente afin d'augmenter l'attractivité de notre destination.

Pour plus d'informations sur la Loi sur le Tourisme et la « boîte à outils », vous pouvez consulter le lien suivant : [https://www.vs.ch/documents/303730/740702/Pr%C3%A9sentation+aux+communes+valais+romand+\(11-2014\)/](https://www.vs.ch/documents/303730/740702/Pr%C3%A9sentation+aux+communes+valais+romand+(11-2014)/)

La séquence de mise en œuvre d'un règlement sur les taxes touristiques est notamment explicitée à la page 14.

Grande soirée Raclette

Nous convions les Membres et/ou Ami(e)s du PDCL,
ainsi que tous les citoyens de Leytron, à une

**Soirée Raclette au Café Restaurant de l'Union,
le 25 février 2016 dès 19:00**

Les raclettes vous seront offertes et les boissons seront à votre charge.
Ce sera l'occasion de rencontrer nos élus et le Comité du PDCL.

Nous comptons sur votre présence nombreuse et vous prions d'encourager vos connaissances et ami(e)s à participer à cette soirée festive.

Vous disposez d'une adresse de messagerie électronique ? Merci de nous la communiquer afin de limiter les frais de port.
Envoyez-nous vos coordonnées à pdcl-leytron@bluewin.ch